Liste des militaires du Nord, blessés ou malades rapatriés

TRAIN SANITAIRE DU 31 JANVIER 1941

CARPENTRAS

Hospice Mixte

(Suite)

Deffosse Jules, soldat, 1er dépôt, rue d'Arras, à **Croisilles** (Pas-de-Calais).

Deon Robert, soldat, 16e R. trav., 9, rue d'Iéna, **Lille.**

Duguene Charles, soldat, 1er tr., **Maurois** (Nord).

Dupont Charles, soldat, 1er train **Maurois** (Nord).

Dupont Lucien, maréchal des logis-chef, 1er train, 32, rue Jean-Bart, **Wattrelos.**

Gougaud Honoré, soldat, 1er C.O.A., 16, rue Malesherbes, cour Bourgeois, **Roubaix.**

Hainault André, soldat, 43 R.I., 33, rue d'Odessa **Harnes** (Pas-de-Calais).

Jurassier Julien, soldat, 406e D.C.A., **Hermies** (Pas-de-Calais).

Lanvin André, soldat, 4e D.A.T., 49, rue de la Beuvrière, à **Phalempin** (Nord).

Lefebvre Victor, soldat, 12e R. R., 54, rue Vaillant, **Halluin** (Nord).

Rambure Georges, soldat, 201e R. I., rue Emile-Zola, **Oignies** (Pas-de-Calais).

Schottey Marius, soldat, 12e R.R., avenue de Dunkerque, à **Lambersart** (Nord).

Vansimay Georges, soldat, 12e regiment rav., 11, place du Barlet, à **Douai.**

MARSEILLE

Centre de dermato-vénéréologie

Fauquembergue Florentin, matr. 1039, gendarme (Stalag I B), gendarmerie à **Vimy** (Pas-de-Calais).

RAPATRIES LE 15 JANVIER 1941

GRAU-DU-ROI

Hôpital mixte du sanatorium

Rougegray Emile, matricule 7, soldat de 1re classe, dépôt de cavalerie N° 1, Saint-Omer, chez Mme Rougegray, institution, St-Oustreberthe, **Montreuil-sur-Mer** (Pas-de-Calais).

TRAIN SANITAIRE DU 16 JANVIER 1941

CASTELNAUDARY

Hospice mixte

Vaxin Auguste, mle 1655, soldat de 1re classe, 19e R.R., 68, rue de Péronne, à **Cambrai** (Nord).

Cousin Albert, mle 596, soldat, 43e R.I., rue de Tournai, cour de Messagers, **Lille.**

Vanhersecke André, mle 3576, soldat de 1re classe, 401e pionniers, rue des Poteries, **Fouquereuil** (Pas-de-Calais).

Guéant Albert, mle 522, soldat de 1re classe, 53e batterie motorisée artillerie, poste 73, **Boisleux-au-Mont** (Pas-de-Calais).

Ferais Désiré, mle 7871, soldat, 54e R.I.F., 17, rue Edouard-Vaillant à **Hasnon** (Nord).

Maladry Joseph, mle 7871, soldat, 70e R.A.M., 856, avenue de Dunkerque, **Lomme** (Nord).

Collerie Jules, mle 683, soldat, 51le R.R., rue de l'Enfer, **Vieux-Berquin** (Nord).

Ruckebusch Henri, mle 2603, soldat, 51le R.R., 17, place St-Pierre, **Steenvoorde** (Nord).

Franche Henri, mle 615, soldat 1re génie, boulevard de la Liberté **Merville** (Nord).

Viras Alfred, mle 1230, soldat, 6e S. I. M., rue de Lesdin, **Crèvecœur-sur-Escaut** (Nord).

Richez Paul, mle 2523, maître pointeur, 268e R.A.L.D., 4, rue Victor-Hugo, **Béthencourt,** par **Caudry** (Nord).

Tranchant Achille, mle 75, maréchal des logis, 161e R.A.D., 39, rue Lafayette, **Cauroir** (Nord).

Couvreur André, mle 6363, soldat, 16e travailleurs, 54, rue Henri-Briffaut, **Wattrelos** (Nord).

Meurisse Julien, mle 5280, soldat, 1er train, 281, rue Gambetta, **Lille** (Nord).

Stoof Camille, mle 5303, soldat, 16e travailleurs, 41, rue d'Hauboudin, **Tourcoing** (Nord).

Foubert Raymond, mle 4581, soldat de 1re classe, dépôt d'artillerie N° 1, Douai, 50, rue du Vieux-Château, **Carvin** (Pas-de-Calais).

Gradelle Armand, mle 1296, soldat, 417e pionniers, rue du Calvaire, cour Leblond, **Boulogne-s-Mer.**

Apromer Charles, mle 3850, soldat, 43e C.G.D., rue de Lannoy, cité Bacquet, **Lille** (Nord).

Paris Edouard, mle 649, soldat, 13e R.R., rue du Beaurepaire, **Prisches** (Nord).

Delamave Julien, mle 2801, soldat, 45e R.I., rue de la Houffe-du-Bois, **Fourmies** (Nord).

Kerman Robert, mle 191, soldat, 23e C.O.M.A., 10, rue Belattre **Roubaix** (Nord).

Ghislain Louis, mle 6737, soldat, 1re S.I.M., 65, rue du Flocon, **Tourcoing** (Nord).

Barloy Albert, mle 2485, soldat, 3e génie, 20 ter, Grand-Place, **Roubaix** (Nord).

Sallet Charles, (Français habitant la Belgique), mle 7131, soldat, 12e R.R., 212, rue de la Montagne, **Herseaux** (Belgique).

Lemoine Georges, mle 1774, soldat de 1re classe, 161e R.A.P., à **Trith-St-Léger** (Nord).

Venant du Stalag XVII A
Hôpital complémentaire Lapasset

Baudez Paul, mle 687, soldat 161e R.A.P., 8e batterie, **Saint-Aubin** par **Douriers** (Nord).

Backeljau Joseph, mle 2216, caporal 1/30 T.M., 16, rue du Général-Dampierre, **Tourcoing** (Nord).

Berteloot André, mle 136, soldat 17e train hipp., 107e compagnie 16 bis, rue St-Sépulcre, **Saint-Omer** (Pas-de-Calais).

Bécu Louis, mle 3992, soldat, 402e D.C.A., 9e Cie, Mensecq, à **Lillers** (Pas-de-Calais).

Blondeau Albéric, mle 2907, soldat, **A.C. 241, I.S.I.M.** école de garçons, **Dompierre-sur-Helpe** (Nord)

Bouzin Paul, mle 4961, soldat, dépôt artillerie N° 1, rue des Trois-Villes, 22, à **Croix-Lille** (Nord).

Bouvet Elie, mle 1183, maréchal des logis, 1er train, 12e, G.R.T., 11e Cie, **Achiet-le-Grand** (Pas-de-C.).

Bourel Alfred, mle 6749, soldat, I.C.O.A., 33, rue Roger-Salengro, **Houplin** (Nord).

Boone Emile, mle 3295, soldat, 11e, R.R., 2e Cie, 73, rue Gambetta, **Saint-Omer** (Pas-de-Calais).

Bouliez Edmond, mle 201, soldat, 6e S.C.O.A., 5, impasse Richez, à **Denain.**

Boulier Paul, mle 684, soldat, dépôt artillerie N° 1, 201e batterie, 69, rue de Bergues, **Cassel** (Nord)

Boidin Hubert, mle 6441, soldat, 12e R.R., 4e Cie, Bois-Grenier par **Armentières** (Nord).

Bridoux Théophile, mle 417, caporal, 401e R.P., 1re Cie, **Annezin-lez-Béthune,** rue des Peupliers (P.-de-Calais).

Carrette Henri, mle 1451, sergent 73e R.I., 78, rue du Petit-Village, **Tourcoing.**

Caron Auguste, mle 396, soldat, 11e R. R., 13e Cie, Clemleu par **Hucqueliers** (Pas-de-Calais).

Carjdroit Alcide, mle 1102, soldat, 1er R.I., **Vitry-en-Artois** (P.-de-C.).

Calain Léon, mle 2757, sergent-chef, 11e R.R., 13, rue Joinville à **Boulogne-sur-Mer.**

Clique Auguste, mle 1208, serg., 14e bat., 1re Cie de douanes, 47, rue de l'Ecarlate, **Vieux-Condé** (Nord).

Cooremau Paul, mle 74, soldat de 1re classe, 51le R.R., 6e Cie, 15, rue Emile-Zola, **Tourcoing.**

Courstens Gérard, mle 2200, soldat, 1er R.I., 2e Cie, rue de Bourgogne, **Tourcoing** (Nord).

Dauchez Lucien, mle 129, soldat de 1re classe, 513e R.R., 8, rue aux Ours, **Arras.**

Danibat Henri, mle 1403, soldat, 512e R.R., **La Bassée** (Nord).

Darcourt Marius, mle 1088, soldat, 15e R.R., 14e Cie, **Alquines** (Pas-de-Calais).

Delforge Séraphin, mle 55, sergent, 512e R.R., 2e Cie, Gonnehem, par **Chocques** (Pas-de-Calais).

Desseaux Marcel, mle 2871, sergent, 12e R.R., 11e Cie, 55, rue de l'Epeule, **Roubaix** (Nord).

Derveaux Arsene, mle 5299, maréchal des logis, 301e R.A., 7e batterie, 67, rue du Pont-du-Lion-d'Or, **Lille** (Nord).

Decosta Belarmito, mle 4698, soldat, 513e R.B., rue des Noirs, **Lille.**

Delepaul Raymond, mle 4698, soldat, 513e R.B., 29, rue du Dahomey, **Tourcoing.**

Delille Jean, mle 2528, soldat, D. A. 421, 59, boulevard de Lione, à **Aniche** (Nord).

Deseine Charles, mle 4434, soldat, 10e génie, 33, rue du Marché, **Lille.**

Debreyne Raymond, mle 355, soldat de 1re classe, 402e D.C.A., 8e compagnie, 21, rue des Annonciades, **Bergues** (Nord).

Desbove Eugène, mle 395, soldat de 1re classe, 12e R.A., 4e compagnie D.A.T., 55, rue de Bouvines-Ronchère, **Lille** (Nord).

(A suivre).

LISEZ et UTILISEZ nos PETITES ANNONCES

DANS LA RÉGION

En Allemagne, il y a encore du travail pour les ouvrières et ouvriers français

Ils sont assurés d'y obtenir les conditions les plus satisfaisantes

Le nombre de Français qui ont trouvé, ces temps derniers, en Allemagne, un travail bien rémunéré, devient toujours plus grand. Il est intéressant de souligner l'importance des secours accordés par les caisses de maladie allemandes aux ouvriers ainsi qu'à leur famille restée en France.

Pendant une durée de 26 semaines, on a droit au secours des caisses. Ce dernier comporte les soins médicaux et dentaires donnés par tous les médecins faisant partie de la Caisse, ainsi que la livraison gratuite des médicaments. Complètement gratuits sont de même les frais d'hôpitaux ainsi que les frais d'opération de tous genres.

En cas d'incapacité de travail, un secours en argent est accordé ; il est au moins de 50 0/0 du salaire. La famille, si sa situation est particulièrement intéressante, touche même un supplément. Il en est de même pour les membres de la famille restés en France (femme ou enfants jusqu'à l'âge de 16 ans) et qui seront secourus.

Durant une période de 13 semaines sont accordés des soins médicaux et dentaires donnés par des médecins faisant partie des Caisses. On attribue également 70 0/0 sur les frais de médicaments nécessaires. Durant la période d'hospitalisation, la Caisse accorde un secours de 550 0/0 ou, au maximum, 60 fr. par jour. En cas de naissance, une somme totale de 400 fr. est payée.

En Allemagne, peuvent encore être employés des travailleurs de tout genre. Les bonnes conditions dans lesquelles on peut y travailler sont connues. Journellement, arrivent d'Allemagne des ouvriers qui y sont occupés depuis des mois ; ils viennent passer leur congé, convenu par contrat, puis retournent de nouveau en Allemagne.

Quiconque doute encore peut se faire raconter par ces ouvriers combien ils sont heureux en Allemagne et combien ils s'y plaisent. Les conditions sont toujours les meilleures pour les ouvriers métallurgistes spécialisés. Ces ouvriers trouvent d'occupation dans toutes les régions de l'Allemagne.

Il est heureux de constater le grand intérêt porté par les ouvriéres au travail en Allemagne. C'est la raison pour laquelle les Werbestellen allemandes se sont mises en rapport avec des usines d'Allemagne pour offrir à ces ouvrières, qui sollicitent du travail en Allemagne, un emploi correspondant à leurs capacités.

On a besoin d'ouvrières au courant de la métallurgie, d'ouvrières au courant ou non de l'industrie textile, d'ouvrières de toutes sortes, pour l'industrie des conserves (même des personnes n'ayant jamais travaillé) ; enfin, de personnel féminin pour des hôtels et des ménages privés.

Dans l'industrie textile allemande, on peut employer également des ouvriers qui sont au courant ou non. Des possibilités de travail de tout genre s'ouvrent encore pour des ouvriers auxiliaires, notamment dans les mines et ce, dans les meilleures conditions.

TEMPS D'OBSCURCISSEMENT

Ce DIMANCHE 4 MAI, le soleil se lève à 6 h. 27 et se couche à 21 heures 8.

En conséquence, en dehors de ces heures, les prescriptions concernant l'obscurcissement doivent être rigoureusement observées.

Recherche de soldats ou de civils tombés ou égarés

Bruxelles, 1er. — Le service compétent de la Croix-Rouge d'Allemagne pour la Belgique et le nord de la France, continue ses recherches de militaires ou de civils, tués ou perdus, aussi bien en territoire ennemi qu'en pays occupé et en Allemagne. De plus, ce service transmet du courrier à des prisonniers en Allemagne ou, inversement, de ceux-ci à leur famille, pour autant qu'ils soient réciproquement sans nouvelles depuis très longtemps.

Dans ses recherches, ce service met à profit toutes les possibilités qui se présentent afin d'éclaircir, si possible, tous les cas. C'est pourquoi, à l'avenir, cinq noms de disparus, avec tous renseignements éventuels, seront publiés régulièrement dans la presse, deux fois par semaine. La population est instamment priée de faire parvenir tous les renseignements qu'elle pourrait donner, aussi insignifiants soient-ils, au service de la

Croix-Rouge d'Allemagne
19, Avenue de la Toison-d'Or
à Bruxelles

La population facilitera ainsi la tâche de ce service et collaborera elle-même au succès des recherches.

A l'information officielle ci-dessus, nous pouvons ajouter les renseignements suivants :

La Croix-Rouge d'Allemagne a eu la bienveillance de créer un service spécial pour la recherche de militaires et de civils egarés, qu'ils soient de nationalité allemande ou non. Pour des cas justifiant une réelle inquiétude, chacun, indifféremment, peut s'adresser à ce service en donnant évidemment le plus de renseignements possibles.

A ce service se rattache celui des tués, qui se tient à la disposition aussi bien des Allemands que des autres pour rechercher des tombes, les photographier, les décrire, etc...

D'autre part, en cas d'interruption des relations postales entre les prisonniers de guerre et leur famille, **on peut également s'adresser à la Croix-Rouge d'Allemagne, Service VII, qui fait les recherches nécessaires.**

Mais il ne faut pas que l'inquiétude naisse d'un arrêt momentané de la correspondance, car un déplacement de camp ou de groupe de travailleurs, par exemple, cause souvent de grands retards.

Pour le moment, ce service a régulièrement 800 à 1.000 cas en suspens. Bien qu'il soit parfois difficile de retrouver une trace, les recherches ne sont jamais abandonnées avant que quelque résultat n'ait été obtenu.

LA RÉPRESSION DE LA HAUSSE ILLICITE ET DU COMMERCE CLANDESTIN

La Préfecture communique :

Au cours de la deuxième décade d'avril 1941, 180 procès-verbaux ont été rapportés pour infractions à la réglementation actuelle des prix (hausses illicites, défaut d'affichage, d'étiquetage, de tenue de relevés des prix) ou exercice de commerce sans autorisation préalable.

Parmi les affaires en instance, 173 ont été suivies de transactions pécuniaires, et le montant des sommes versées par les délinquants s'est élevé à 371.592 francs, ce qui porte à 3.787.592 francs le total des pénalités appliquées depuis l'installation du service, fin décembre dernier. Par ailleurs, les marchandises saisies ont dû être abandonnées au profit de l'Etat. Enfin, un certain nombre de délinquants, auxquels le bénéfice d'un règlement amiable n'a pas été accordé en raison de la nature ou de la gravité des infractions, ont été déférés au Parquet aux fins de poursuites correctionnelles.

Depuis le 1er janvier 1941, le Comité départemental des prix a été appelé, au cours de ses séances hebdomadaires, à se prononcer sur 24 dossiers concernant des faits caractérisés de hausse illicite ou de commerce clandestin.

Conformément aux propositions du Comité, M. le Préfet du Nord a transmis ces dossiers aux Parquets compétents.

Des condamnations sévères sont déjà intervenues frappant les délinquants de peines de prison, d'amende et de fermeture d'établissement.

Par ailleurs trois établissements commerciaux (restaurant, boulangerie, minoterie) ont été fermés temporairement à titre de sanction administrative.

M. PAUL SANDRAS CHEF DE LA SURETÉ A LILLE EST NOMMÉ COMMISSAIRE CENTRAL A ROUBAIX

Par arrêté en date du 25 avril 1941, paru au « Journal Officiel » du 26 avril, M. Sandras Paul est nommé commissaire central de police hors classe, 1er échelon, à Roubaix, en remplacement de M. Pudebat.

Cette mesure aura son effet à compter du 11 mai 1941.

M. Paul Sandras exerçait à Lille depuis de nombreuses années, les importantes fonctions de chef de la Sûreté. Nous le félicitons sincèrement d'un avancement qu'il a su mériter par son activité et sa valeur professionnelle.

ENDORMI DANS UN TRAIN UN HABITANT DE TRÉLON SE FAIT SUBTILISER UNE SOMME DE 16.000 fr.

On soupçonne un voyageur qui faisait la même route

Un vol peu banal a été effectué dans un train, au détriment d'un voyageur qui, sans doute trop bercé par les chaos du wagon, était parti au pays des rêves.

Il s'agit d'un nommé M. François Herbaut, domicilié 8, rue de la Liberté, à **Trélon.** M. Herbaut se rendait par chemin de fer à **Lille,** mercredi, lorsque, dans les environs de **Fourmies,** il s'endormit.

Lorsqu'il se réveilla, à peu près au moment du passage à Orchies, un autre voyageur qui se trouvait dans le même compartiment lui remit la sacoche et le chapeau qui étaient glissés de ses genoux pendant son sommeil.

M. Herbaut remercia l'aimable voyageur et, sans autre encombre, arriva à Lille, où il constata, un peu plus tard, que la serviette avait été visitée et que, sur les 23.000 fr. qu'elle contenait, 16.000 avaient disparu. Se rappelant alors son assoupissement au cours du voyage, il convint que le voleur devait être l'aimable voyageur qui lui rendit sa serviette à son réveil.

M. Herbaut n'eut plus que la ressource de porter plainte à la police de **Lille,** qui a ouvert une enquête afin de retrouver le compagnon de voyage du plaignant.

UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER EN GARE DE TRITH-SAINT-LÉGER

UN BLESSÉ GRAVE

Un grave accident de chemin de fer s'est produit, dans la nuit du 1er au 2 mai, sur la ligne de Valenciennes à Aulnoy, à l'entrée de la gare de **Trith-Saint-Léger,** dans les circonstances suivantes :

Une machine haut-le-pied était partie de la gare de **Valenciennes,** dans la soirée, et se rendait à **Trith-Saint-Léger,** où elle devait être attelée à un train de marchandises.

A bord de la locomotive avaient pris place trois employés de la S.N.C.F. appartenant au dépôt de **Béthune** et trois cheminots allemands.

Un train de matériel vide provenant du Nord-Est avait été mis en route de la gare de **Trith,** à 22 h. 36. Au kilomètre 239-200, la machine haut-le-pied vint prendre en écharpe le convoi de matériel en son milieu et provoqua le déraillement de quatre wagons. L'un d'eux fut fortement endommagé.

La locomotive tamponneuse roulait le tender en avant. Sous le choc, il subit de graves avaries et sortit des rails ; l'un des occupants fut gravement glissé aux bras et aux reins.

Tandis que l'on portait secours à la victime, le personnel de la gare de Trith avisa M. Dewez, chef de gare. Des ordres furent immédiatement donnés pour assurer la continuation du travail, tandis que l'équipe spéciale du poste de secours d'**Aulnoye** était alertée.

Il fallut le secours d'une grue de 32 tonnes pour relever les wagons et les replacer sur les rails. Le 2 mai, à 12 h., le service était rétabli sur l'une des voies principales.

Les inspecteurs du service de la traction de **Douai** et de **Valenciennes** se sont rendus, ainsi que la gendarmerie de **Valenciennes,** sur les lieux, pour procéder à une enquête.

DEUX BAMBINS SONT TUÉS PAR LA CHUTE D'UNE GRILLE ARRACHÉE PAR UN CAMION A HEM

Un navrant accident qui a coûté la vie à deux enfants s'est déroulé, rue de la Lionderie, à **Hem,** vendredi un peu avant midi. Un camion qui sortait d'une propriété située dans cette rue accrocha malencontreusement au passage un des piliers soutenant la grille d'entrée. Le pilier s'effondra entraînant dans sa chute une partie de la grille.

Malheureusement, deux gamins, Marcel Delcourt, 7 ans, demeurant chez ses parents, 1, rue Alexandre-Ribot, et François Derudder, 4 ans, demeurant dans la même rue au N° 3, jouaient à proximité. Le premier d'entr'eux eut la tête écrasée par la grille et fut tué sur le coup. Le second reçut un bloc de maçonnerie pesant un poids considérable qui le blessa aux deux cuisses. Le malheureux bambin fut aussitôt soigné par un médecin militaire qui le transporta ensuite à l'hôpital La Fraternité où il devait décéder cette nuit.

TRANSPORT DE MOBILIER PAR CHEMIN DE FER

La Société Nationale des Chemins de Fer Français communique :

Les transports de mobilier par wagons complets ne peuvent être effectués désormais qu'avec une autorisation spéciale délivrée par la Direction Générale des Transports au Secrétariat d'Etat aux Communications, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

L'expéditeur doit se procurer cette autorisation qu'il joindra à la déclaration d'expédition le moment venu.

D'autre part, en aucun cas, l'emploi de wagons couverts ne peut être autorisé pour les transports de mobilier. La S. N. C. F. n'accepte donc que les mobiliers pouvant voyager en wagons découverts, par exemple ceux qui sont contenus dans des voitures de déménagement ou des cadres.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le communiqué italien

Rome, 2. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Nos avions ont bombardé les installations portuaires de La Valette. Des aviateurs allemands ont abattu en combat aérien au-dessus de l'île de Malte, trois Hurricane.

En Afrique du Nord, dans le secteur de Solloum, activité des formations italiennes et allemandes; des aviateurs allemands ont poursuivi leur rigoureuse attaque à la bombe sur des camions ennemis, des concentrations de troupes et des batteries.

Des avions italiens et allemands ont bombardé violemment les positions de défense de Tobrouk, où notre pression devient toujours plus forte. Quatre appareils ennemis ont été abattus par des chasseurs allemands.

L'ennemi a entrepris des attaques aériennes sur Derna et Benghasi. On a enregistré quelques victimes et de légers dégâts.

En Afrique orientale rien d'important à signaler.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 4 mai 1941.** — Soleil : Lever à 6 h. 27 ; coucher à 21 h. 8.

Aujourd'hui : Sainte-Monique. — Demain : Saint-Pie V.

IL Y A UN AN

4 Mai 1940. — Un train déraille sur la ligne Wierzon-Montluçon. 21 morts et 35 blessés.

— *Le soldat Emile Brédin qui assassina pour la voler, Mme Dupont, 69 ans, de Clécy (Calvados) est guillotiné.*

— Evadé du bagne en 1920, le bandit Rodriguez, complice de Bonnot, est arrêté à Genève.

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 9 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Pompiers. — N° d'appel 303.33.
Police-Secours. » » 305.24.
Gendarmerie. » » 307.25.
Hôtel de Ville. — Fermé, sauf le bureau d'Etat Civil : ouvert au public de 8 à 11 heures.
Caisse d'Epargne. — Fermée.
Goutte de lait. — Distribution de 11 à 12 heures.
Bains-Douches. — Rue Edouard Anseele : de 8 à 11 heures.
Pharmaciens de garde. — MM. Verdin, 50, rue de la Vigne et Corbeaux, 11 bis, rue de Lannoy. — M. Verdin assurera le service de nuit jusqu'au samedi 10 mai.
Sports et Spectacles. — Voir rubriques spéciales.

A TRAVERS LA VILLE

VOL DE CHARBON

Il ne se passe pas de jours qu'on ne surprenne en flagrant délit de vol des amateurs de charbon à la gare annexe. Vendredi au cours de l'après-midi les agents procédèrent à l'arrestation de Marie Sevriendt, 28 ans, ménagère, rue Jacquard, cour Masurel, 28, Irma Leblois, 27 ans, ménagère, rue Jacquard, cour Masurel, 31 et Yvonne Verslippe, 30 ans, sans profession rue des Auges, cour Liagre. A la fin de la journée, une autre patrouille, au même endroit a procédé à l'arrestation de Marie Verstraete, 42 ans, 56, rue du Fontenoy qui avait dérobé deux sacs de charbon. Deux enfants de 11 et 12 ans ont été également pris au moment où ils grapillaient.

UN BÉCANIER ARRÊTÉ

La police de sûreté a procédé à l'arrestation de Jules Prudence, 53 ans, demeurant 248, boulevard de Fourmies appartement 6, manœuvre, qui avait volé un vélo au Collège Notre-Dame des Victoires au préjudice de M. Andrée Wattine, feutrier, 122, rue de la Gare à Hem.

INTERDIT DE SÉJOUR

Les inspecteurs de sûreté Nisse et Vanesche ont procédé à l'arrestation de François Deblauwe, 60 ans, chauffeur d'usine qui avait été condamné pour vagabondage et mendicité et qui faisait l'objet d'un arrêté d'interdiction de séjour.

LES VOLS DE VÉLOS

Dans le hall du Bureau des Contributions, rue du Vieil Abreuvoir on a volé vendredi au cours de l'après-midi un vélo qui y avait été déposé par M. Emile Versyp, 49 ans, comptable, 137, boulevard de Reims. La même mésaventure est arrivée à M. Duprez Victor, 37 ans, charretier, 143, rue Daubenton, cour Desmet, 16, qui avait déposé son vélo à l'angle des rues Jacquard et Archimède.

DES SURVEILLANTS ACCAPAREURS

M. Tonneau, 32 ans, négociant en salaisons, 148, rue de l'Alma avait laissé en stationnement sa voiture automobile boulevard Gambetta, près de la Place de la Liberté. Lorsqu'il revint à son véhicule, il constata qu'on lui avait dérobé une roue garnie et s'en fut porter plainte à la police. L'enquête menée par les policiers permit de retrouver les auteurs de ce vol qui n'étaient autres que deux surveillants de lignes téléphoniques Prudent Chavalle, 49 ans, 7, rue Lafayette et Devernay Fernand, 45 ans, rue Beaumarchais, impasse Fremaux, 23. Ils avaient tenté de vendre la roue à un garagiste de la ville. Interrogés ils déclarèrent qu'ils avaient trouvé cette roue boulevard Gambetta. Ils seront déférés au Parquet.

Un grave accident du travail

Au cours de son travail aux Etablissements Ernoult-Dubois, rue du Grand-Chemin, M. Henri Bourgois, 39 ans, demeurant à Bas-Warneton (Belgique), a été comprimé entre deux métiers. Après avoir reçu les soins du docteur Dispa qui a constaté des contusions thoraciques multiples, M. Bourgois a été admis à l'hôpital La Fraternité où son état est jugé stationnaire.

REPRISE DES SPECTACLES DE COMÉDIE AU CONSERVATOIRE

Deux représentations au profit de la veuve de MAURICE DAUDELIN

Après un silence forcé de plus de deux ans, « Les Comédiens Associés » du Conservatoire, vont de nouveau lancer leurs répliques et leurs tirades aux quatre coins de la salle Pierre Destombes. Ils y réveilleront les échos endormis de leurs spectacles précédents ; ceux de « Baisers perdus », « D'après l'amour », « Les chevaux de bois », « Teddy and Partner », pour n'en citer que quelques-uns. A chacun de ces titres, un nom reste attaché : celui de Maurice Daudelin, leur grand aîné, qui tant de fois sut amuser petits et grands, sur scène et à la radio.

Hélas ! Maurice Daudelin n'est plus. Celui qui fut si humainement « Le malade imaginaire », de Molière, a succombé, il y a plus de trois mois, à la maladie elle-même. Et c'est pourquoi en souvenir du guide précieux, du soutien solide, du brillant partenaire, du metteur en scène averti qu'il fut toujours pour eux, « Les Comédiens du Conservatoire » organisent pour les dimanches 25 mai et 22 juin prochain à la salle Pierre Destombes, deux représentations dont la recette intégrale sera versée à la veuve de leur regretté camarade.

Maître Francis Bousquet, premier grand prix de Rome, directeur du Conservatoire, a tenu à patronner lui-même cette initiative et à rendre ainsi hommage au dévouement que toujours montra Maurice Daudelin à la cause du théâtre et à celle du Conservatoire.

Nous donnerons prochainement le programme détaillé de ces deux séances placées sous le double signe de l'entr'aide et de la reconnaissance.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...) de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous n'avons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

La vente du beurre

Le beurre sera réparti au début de la semaine prochaine. La ration de mai est fixée à 175 grammes. Les détaillants devront remettre aux répartiteurs les bons de commande de mai, placés par enveloppe de 100 tickets. Ces enveloppes porteront le nom et l'adresse du commerçant et son numéro de carte professionnelle. En outre, les détaillants devront donner aux répartiteurs les tickets qu'ils ont collecté lors des deux ventes d'avril et justifier ainsi l'utilisation du beurre qu'ils ont reçu.

Ces tickets seront placés sous enveloppe à raison de 4 kgs 880 par enveloppe. Les répartiteurs ne pourraient livrer la marchandise aux commerçants qui ne se conformeraient pas à ces instructions.

L'apprentissage en filature de laine

On nous communique :

« Répondant à l'appel du Comité d'apprentissage de Roubaix-Tourcoing, dont le siège est à Roubaix, 2, rue du Château (tél. 342-31), l'Union des filateurs de laine peignée a décidé, récemment, de répartir entre tous ses membres, les frais d'apprentissage, au moyen d'une compensation. Cette mesure a favorisé heureusement le mouvement déjà engagé pour l'embauchage des jeunes gens dans cette industrie, qui a toujours manqué de main-d'œuvre masculine jeune. Dès à présent, de nombreux filateurs de laine peignée ont leur section d'apprentis, où les jeunes s'initient en usine aux divers métiers de filature, sous le contrôle d'ouvriers anciens.

» Ajoutons que ces jeunes gens suivent, en outre, en dehors de l'usine, des cours de formation générale d'éducation physique et de jardinage, qui ajouteront des connaissances utiles à l'instruction qu'ils ont reçue à l'école. A ce titre, jusqu'à ce que l'apprenti qui continue à suivre les cours ait atteint l'âge de 17 ans, sa famille peut recevoir les allocations familiales qui, jointe au salaire personnel de l'apprenti (2 fr. 25 à 3 fr. de l'heure, suivant l'âge, jusqu'à 17 ans), constituent un appoint sérieux pour les familles ouvrières, en ces temps difficiles. »

502

Un Concert au Casino au profit des prisonniers

Nous apprenons que M. Pico, directeur du Casino de Roubaix, a organisé pour le jeudi 22 mai, à 15 h. une matinée artistique dont la recette sera intégralement versée à divers groupements d'entr'aide aux prisonniers.

Ce concert, qui comportera un programme de variétés, de danses et de chants, sera donné avec la participation de nombreux artistes régionaux connus et estimés du public, et avec la participation d'un jazz ne comportant pas moins de 21 musiciens, qui ne manqueront pas de semer la gaieté au rythme endiablé de la musique moderne. Au cours de ce gala, placé sous la présidence d'honneur de M. Carles, préfet du Nord, et de Mme Carles, le public aura le plaisir d'assister aux évolutions d'un couple de clowns, venus tout exprès de Bruxelles et à la représentation d'une comédie en un acte : « La main leste », donnée par M. Joseph Delcroix et sa troupe.

Le droit des pauvres est toujours dû

Toutes les sociétés ou groupements légalement constitués qui sont autorisés à organiser des fêtes, matinées, soirées ou autres divertissements payants de tous genres et qui s'adressent au public dans le dessein charitable d'aider les prisonniers ou leurs familles, sont avisés :

1° Qu'ils doivent prévenir, au moins quinze jours à l'avance, le vice-président du Bureau de Bienfaisance, organisme chargé de la perception du « droit des pauvres », de la date à laquelle aura lieu le divertissement.

2° Qu'ils doivent obligatoirement faire poinçonner, 99, rue Pellart, avant la mise en vente, les tickets numérotés qui seront offerts au public et qui devront porter l'indication du prix des entrées, la date et le lieu du spectacle.

La commission administrative du Bureau de bienfaisance espère, qu'en raison des charges très lourdes auxquelles elle doit faire face, aucune société ou groupement ne se dérobera aux prescriptions ci-dessus.

D'autre part, toutes les sociétés ou organistions, quel que soit le but qu'elles poursuivent, sont soumises à la même réglementation.

RECENSEMENT DES MAITRES-ARTISANS

Les imprimés nécessaires au recensement des maitres-artisans ne sont pas encore parvenus à la Mairie.

Afin d'éviter des dérangements inutiles et des pertes de temps aux artisans, la Mairie les avisera, par voie de presse, dès que ces imprimés lui seront parvenus.

Ils seront à retirer à l'appariteur, entrée rue du Maréchal Foch, rez-de-chaussée.

Sociétés et Comités

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Samedi à 18 h., au siège, répétition générale. Communication importante.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

CHAMPIONNAT DU NORD DE BASKET-BALL. DISTRICT TERRIEN

Journée du 4 mai. — Seniors Poule B : *K.S.L.M.-O.L : U.S.L.E.-A.B.C.L.* Arbitre : Gallet.

Exempt : R.C.L.A

Poule C : Saint-André-B.C. St-M. : K.S.L.-A.B.C.L. Arbitre : Van Den Eden ; U.S.R.-A.S.C.H. Arbitre : Helwaert.

Exempt : R.C.L.A.

ETAT CIVIL

Naissances. — Raoul Verstraete, rue Cugnot, 24, cour Fontaine, 5. — Jacques Callebaut, rue de l'Alouette, 29 bis, cour Georges, 6.

Publications de mariages. — Gabriel Retsin, bonnetier, de Roubaix et Gisèle Bernard, ménagère, de Douai. — Paul Bulcourt, garçon boucher, bboulevard de Lyon, 69 et Claire Lathioor, ébluchéuse, de Tourcoing, rue Raspail, 106. — Louis Champion, polisseur, de Bruges et Céline Droesbeke, canneteuse, de Roubaix.

Décès. — Marie Dejonge, épouse Vercruysse, 36 ans, rue de Tournai, 67. — Jules Nivesse, 59 ans, rue Michel-Ange, 12. — Josephine Six, veuve Deeprez, 83 ans, rue de Toulouse, 21. — Cyrille Van Belle, 69 ans, rue du Pont-Rouge, 22. — Carlos Boulanger, 69 ans, rue Edouard-Anseele, 66. — François Desplanque, 70 ans, rue Pellart. — Julia Beaugros, veuve Trachez, 79 ans, rue Saint-Jean, 52.

WASQUEHAL

Le dimanche à Wasquehal

De 9 à 11 h., bureau de l'état civil à la mairie.

Pharmacien de garde, M. Dansette, rue Jean-Jaurès, au Breucq.

Toute la journée, permanence du corps des sapeurs-pompiers, usine Hannart, rue de Flers.

A 9 h., au siège du « Pingouin Wasquehalien », 22, place de la République, réunion des équipiers pour les matches contre le Sart, contre l'A. S. Roubaisien et contre le P. P. C. Saint-Martin.

De 9 à 19 h., jeux de dés au profit des prisonniers de l'Amicale du Capreau, chez Jammes, 1, rue de Roubaix ; Martin, rue de Tourcoing ; Locquet, rue de Tourcoing ; Canette, café du « Pinson des Ardennes », et chez Courtois, rue Alexandre-Dubois.

LES MUTATIONS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AU BUREAU DE RAVITAILLEMENT

Les famil